

Colloque « Les régions et la politique de cohésion de l'Union européenne » Rennes, 30 juin – 1^{er} juillet 2014

Y a –t-il et peut-on mesurer un « comportement territorial » du FSE en France dans le grand Ouest ?

Maurice BASLE, Professeur émérite, Chaire européenne Jean Monnet ad personam, Université de Rennes 1, Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes

Il n'est ni facile ni habituel de rechercher et de mesurer l'impact territorial d'un Fonds à destination principalement sociale comme le Fonds social européen alors que ceci est plus fréquent et plus aisé pour l'impact des fonds Feder ou Feader qui ont des objectifs premiers délibérément territorialisés, qu'ils visent les compensations territoriales et la cohésion territoriale. De même, des politiques thématiques comme les politiques agricoles ou de transport ont délibérément conçues comme « aménageuses de territoires », ce qui n'est pas le cas pour les politiques sociales ou d'inclusion .

Les raisons théoriques de l'impact territorial d'un fonds social sont multiples : un dispositif d'aide sociale est dépendant du sentier historique des aides nationales qu'il remplace ou qu'il se met à cofinancer ; un dispositif d'aide sociale est dépendant du contexte et des inégalités entre territoires qui vont mécaniquement rendre ou non éligibles des pourcentages variables de populations-cibles ; un dispositif peut être plus ou moins bien promu et distribué auprès des populations-cibles (plus ou moins grande information, plus ou moins grande facilité à remplir les dossiers d'éligibilité, capacité à faire face à d'autres situations de non-recours à l'aide sociale).

Après un rappel de la réalité du déploiement des fonds du Fse en France et de la stratégie d'utilisation préconisée au niveau national, l'analyse rapporte ici les grandes lignes de l'évaluation nationale la plus récente (rapport janvier 2014) au plan des disparités régionales puis présente des données complémentaires issues des départements du Grand Ouest (source application ViziproFse de la DGEFP) et peut ainsi illustrer ou même tester l'existence de différenciations territoriales du FSE. Le papier évoque ensuite les nouvelles conditions de suivi-évaluation du FSE pour la campagne 2014-2020 en France et montre comment il sera possible de mieux mesurer d'éventuels effets territoriaux dans le futur.